

REGLEMENT DU FESTIVAL DU JEU DE ROLE DE KAYSERSBERG

I - Conditions générales

Art. 1 - L'accès au Festival et à ses activités

L'accès au festival est libre, gratuit et ouvert à tous.

Les diverses activités proposées par le festival sont ouvertes à tous, sous réserve qu'elles ne soient pas destinées à un public spécifique (enfants, adolescents, personnes âgées, ...). Leurs conditions d'accès spécifiques sont déterminées, sous l'autorité du président, par le responsable de l'activité.

II - Bénévoles

Art. 1 - Inscription

Les inscriptions pour l'ensemble des bénévoles (aide, animation, ...) sont à faire via les formulaires d'inscription disponibles sur notre site internet (www.festivaldujeuderole.fr).

Seules les personnes inscrites (listées dans un document joint au formulaire d'inscription) auront un bracelet. Ce bracelet permet notamment de voir les repas et le couchage assurés par l'association en fonction de votre participation. Sans bracelet, vous pourrez participer au festival mais ne recevrez aucune compensation pour votre participation, vous serez considérés vis à vis de l'organisation comme visiteur.

Art. 2 - Assurance

Toute personne participant au festival du jeu de rôle organisé par l'association Nickel se doit d'être assurée durant la manifestation.

- Si vous êtes seul :
 - Une cotisation de 10€ à l'association Nickel vous sera demandée pour couvrir vos frais d'assurance.
- Si vous faites partie d'une association participante :
 - L'association dont vous faites partie doit nous fournir un justificatif d'assurance **avant le 15 avril (via le formulaire également)**.
 - Si votre association ne possède pas d'assurance, chaque membre participant au festival se doit de cotiser à hauteur de 10€ à l'association Nickel.

Art. 3 - Horaires

Les bénévoles sont priés d'arriver sur le festival le samedi entre 8h et 10h (ensuite la rue sera fermée aux véhicules) afin de s'installer avant le début du festival. Un parking sera réservé aux bénévoles, l'emplacement de ce dernier sera précisé quelques jours avant le festival.

L'animation du festival se déroule le samedi de 13h à 19h et le dimanche de 11h à 18h. Pour les bénévoles de l'animation de rue, il est impératif d'être présent au briefing à 12h le samedi et à 11h le dimanche.

Art. 4 - Repas

Tout bénévole participant au festival se verra offrir les repas suivants comprenant :

- Le samedi midi : un sandwich et une boisson
- Le samedi soir : un plat à la buvette et une boisson
- Le dimanche matin : une viennoiserie et une boisson
- Le dimanche midi : un sandwich et une boisson

Les repas du samedi midi et les tickets pour le samedi soir seront donnés à chaque responsable d'association en même temps que les bracelets, selon les informations fournies sur la fiche d'inscription, cela entre 10h30 et 11h30 au niveau de la buvette de l'association.

Les repas du dimanche midi seront donnés à chaque responsable d'association, selon les informations fournies sur la fiche d'inscription, cela entre 9h30 et 10h30 au niveau de la buvette de l'association.

Les bénévoles auront à disposition de grandes bouteilles d'eau plate durant tout le week-end au niveau de la buvette, offertes sur présentation du bracelet.

Art. 5 - Hébergement

Le vendredi et le samedi soir, l'association Nickel vous propose, en partenariat avec la Communauté de Communes de Kayersberg, un hébergement gratuit. Il s'agit du **COSEC de Kayersberg 13 rue du Collège 68240 Kayersberg (gymnase)**, l'hébergement y est collectif, vous y trouverez des sanitaires et des douches, néanmoins chacun doit ramener son couchage.

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, il vous est demandé de vous inscrire à cet hébergement (inscription via le formulaire en ligne).

Il est interdit de boire, de manger et de fumer dans l'enceinte de la salle :

- L'alcool et les stupéfiants sont strictement INTERDITS
- Tous les repas, casse-graine et coupe-faim doivent être pris à l'extérieur de la salle

Les entraînements à l'arc de GN ou aux armes de type NERF ainsi qu'aux autres projectiles ne sont pas autorisés dans l'enceinte de la salle.

Un membre de l'association sera toujours présent lors des ouvertures, il ne sera pas possible d'y accéder, ni de rester dans la salle sans ce responsable. Il y aura un numéro pour joindre le responsable, qui vous sera communiqué dans le mail récapitulatif envoyé une semaine avant le festival et qui sera également noté sur la porte de la salle.

La salle doit être rendue dans l'état où elle a été trouvée, c'est-à-dire propre. Cela inclut les douches et les toilettes. Merci de nettoyer derrière vous (le matériel pour nettoyer sera fourni).

La salle sera accessible le vendredi à partir de 22h jusqu'au samedi de 10h30 et à partir de 19h jusqu'au dimanche 10h30. Le dimanche, vous devrez avoir quitté la salle que vous aurez préalablement nettoyée pour 10h30 (rappel : début des animations à 11h le dimanche).

III - Comportement des usagers

Art. 1 - Sécurité

Afin que tous puissent participer au festival dans les meilleures conditions nous vous demandons de suivre ces règles de sécurité :

Le public est pour la plupart non initié et constitué d'enfants ne sachant pas forcément apprécier la dangerosité ni les dangers de notre loisir.

- Les costumes ne doivent pas comporter de parties tranchantes ou pointues.
- Les armes autorisées sont les équipements de GN et armes de type NERF. Tous les projectiles et toutes les surfaces pouvant entrer en contact avec une personne (lame, pointe de flèche, fer de hache, boulet de canon, dent de dinosaure, ...) doivent être en mousse et latex, avec renfort de l'âme (carbone ou fibre de verre) pour éviter qu'elle perce. En général, nous n'effectuerons qu'une vérification visuelle, sauf pour les arcs, arbalètes et flèches qui auront un check plus poussé.
- Les rues sont le terrain de jeu du festival durant un week-end, mais vous n'y êtes pas seuls. Il est primordial de faire attention au matériel des autres, aux éléments de décor et bien sûr, à la ville elle-même. Plus encore, prenez garde au public.

Lorsque vous vous battez, c'est à vous et à vos compagnons de faire attention à ne mettre personne en danger, et à ce qu'aucun coup d'épée ou projectile perdu ne puisse causer de blessures. Vous êtes responsable de vos actions.

- Toutes armes et équipements non sécuritaires seront retirés du jeu. Ne péchez pas par excès de confiance : testez-les sur vous, car aucune excuse ne sera acceptée.
- Les règles habituelles s'appliquent : pas de coup à la tête, aux parties sensibles ou d'estoc. Les coups doivent être armés.
- Pas de feu, même hors sol, sans une demande faite minimum trois semaines avant à l'organisation, car nous devons nous même en demander l'autorisation à la ville.
- L'alcool est toléré mais doit être consommé avec modération. Tout animateur surpris sous l'emprise de ses effets devra se retirer de l'animation.
- Les stupéfiants sont interdits. Tout animateur surpris sous l'emprise de ses effets devra se retirer de l'animation, et nous devons en informer les autorités compétentes.
- Évidemment, la loi française en vigueur s'applique normalement durant le festival.

Art. 2 - Respect des locaux et des autres usagers

Les usagers sont tenus d'éviter toutes perturbations susceptibles de nuire aux autres usagers. Il est notamment interdit :

- de troubler le calme des espaces ;
- de contrevenir à la loi par des activités illégales ;
- d'utiliser abusivement des appareils susceptibles de troubler la quiétude du public (téléphones portables, baladeurs, récepteurs radios,...) ;
- de fumer et vapoter dans les locaux ;
- de boire ou manger, sauf dans les espaces réservés à cet effet ;
- de dégrader le matériel mis à disposition ;
- d'introduire des animaux dans les espaces intérieurs ;
- de détenir des objets dangereux ;
- d'exercer des activités susceptibles de mettre en péril la sécurité des biens et des personnes.

Art. 3 - Responsabilité parentale

Les enfants mineurs demeurent au sein du festival sous la responsabilité de leurs parents. Ils ne pourront participer aux différentes activités proposées par le festival qu'avec l'autorisation de leurs parents.

Art. 4 - Consignes sanitaires

Le festival mettra en place et fera respecter les consignes sanitaires en vigueur au moment de son déroulement. Des affiches seront mises en place pour les expliquer, si nécessaire.

IV - Application du règlement

Art. 1 - Respect du règlement intérieur

Tout usager, par le fait de son inscription ou de sa participation à une activité proposée par le festival, s'engage à se conformer au présent règlement intérieur. Des infractions graves ou des négligences répétées peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive du droit de participation et le cas échéant, de l'accès au festival.

Art. 2 - Application du règlement intérieur

L'ensemble des membres du comité du festival est chargé, sous la responsabilité déléguée du président de l'association Nickel, de l'application du présent règlement dont un exemplaire est consultable en permanence sur notre site internet.

Adopté par la délibération du comité directionnel du 18/03/2024

Le Président de l'association Nickel